



## DÉLIBÉRATION N° 126/2023

### Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 27

### OBJET :

**Territoire d'Energie Puy-de-Dôme –  
Convention de servitude parcelle AC  
335**

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois le dix-neuf octobre, à dix-neuf heures,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni  
sous la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 13 octobre 2023.

**Etaient présents :** M. Laurent THEVENOT – Mme Laurence DUPONT – M. Jean-Louis ANTONY – Mme Aurélie FERNANDES – M. David JARDINE – Mme Nadège BROSSEAUD – M. Jean-Baptiste BLEHAUT – Mme Lucie PINTO – M. Halim YALCIN – M. Eric DERSIGNY – Mme Florence PLUCHART – M. Julien PIEDPREMIER – M. Yannick ALCACER – Mme Julie FAITOUT – M. Eric AGBESSI – M. Christophe VIEIRA – M. Joël DE AMORIM – M. Bruno DARCILLON – Mme Christiane ZELUS – M. Nicolas BONJEAN – Mme Murielle VILLEDIEU.

**Etaient représentés :**

M. Emmanuel DENIS par M. David JARDINE.  
Mme Caroline POULET par M. Jean-Baptiste BLEHAUT.  
Mme Colette DESJOURS par Mme Murielle VILLEDIEU.  
Mme Véronique CHARTIER par M. Eric AGBESSI.  
M. Daniel BAPTISTE par M. Joël DE AMORIM.  
M. Alexis VALLENT par M. Halim YALCIN.

M. Halim YALCIN est désigné secrétaire de séance.

### **Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

Mme Laurence DUPONT, Adjointe au Maire en charge des Projets, Travaux et Urbanisme, informe l'assemblée qu'au titre de travaux sur les réseaux électrique et téléphonique à Moulet-Marcenat, le Territoire d'Energie Puy-de-Dôme a sollicité la Commune de Volvic en vue de conclure une convention de servitude relative à l'occupation de la parcelle cadastrée AC 335 sise Route de la Coussedière d'une superficie totale de 5 305 m<sup>2</sup>.

En effet, le Territoire d'Energie Puy-de-Dôme souhaite procéder à l'encastrement d'un socle double réseau type S20 et à la dépose des poteaux, câbles et consoles actuellement installés.

L'encastrement d'un socle double réseau type S20 a pour but de sécuriser l'alimentation dans le cadre de la suppression des câbles aériens.

Les travaux incombent au Territoire d'Energie Puy-de-Dôme et seront, par conséquent, à sa charge financière.

La convention a pour objet de préciser les conditions de concession de servitude stipulant, notamment, les principales dispositions suivantes :

- La Commune reconnaît au Syndicat maître de l'ouvrage de distribution d'électricité qu'il se propose d'établir et dont il confie l'exploitation à ENEDIS, son concessionnaire, le droit d'établir à demeure l'encastrement d'un socle double réseau de type S20 sur la parcelle AC 335 ;
- Eu égard à la nature et à l'objet des travaux à réaliser, ainsi qu'à leur mode très particulier de financement, aucune indemnité ne sera versée par le Territoire d'Energie Puy-de-Dôme ;



- La convention prendra effet à compter de la date de signature par les parties et sera conclue pour la durée de la ligne dont il est question, ou de toute autre ligne qui pourrait lui être substituée sur l'emprise de la ligne existante, ou, le cas échéant, avec une emprise moindre.

Dans ce cadre, le **Conseil Municipal**, Mme Laurence DUPONT entendue, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de la convention, ci-jointe, à intervenir entre la Commune de Volvic et le Territoire d'Energie Puy-de-Dôme ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention ainsi que tout acte y afférant.

Certifié exécutoire  
Reçu en sous-préfecture

le : 2/11/2023

Publié ou notifié

le : 7/11/2023

Le Maire,  
Laurent THEVENOT



Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,  
Laurent THEVENOT

